

### 1. Ouverture de la séance et appel

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce premier Conseil Général de l'année.

**M. le Président** demande avant de commencer l'assemblée que tout le monde se lève et rende hommage à Arnaud Jaggi membre du Conseil et à Léo Sachot, fils de Mme Laurence Sachot aussi membre du Conseil. L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

**Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 78 membres du Conseil, 47 sont présents, 29 excusés et 2 non excusés. Le quorum étant à 26, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal no 3/2014 du 09 décembre 2014

**M. le Président** remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

**M. le Président** demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 2 abstentions.

### 4. Correspondance éventuelle

**M. le Président** signale qu'il a reçu une motion de la part des personnes suivantes : **Pascal Bonnabry, Sylvie Bonnabry, Ricardo De Filippo, Christian Heye et Mme De Filippo** qui n'est pas membre du Conseil.

**M. le Président** va en faire la lecture et cette motion sera traitée directement. **M. le Président** demande si il y a une objection. Ce n'est pas le cas.

La demande de motion porte sur un ralentissement de la circulation à Féchy-Dessus sur un délai de 6 mois.

**Mme Carole Bettems, Syndique** signale que la Municipalité a pris connaissance ce matin de cette motion, Mme la Syndique signale que le sujet de Féchy-Dessus notamment de sa circulation et de sa configuration est bien présent à l'esprit de la Municipalité, d'autant plus que dans un plus ou moins proche ou lointain avenir on va s'occuper du projet de rénovation de l'ancienne école. La Municipalité avait prévu à ce moment là d'inclure la problématique de la circulation mais ne sachant pas pour le moment ce qu'il allait advenir de l'ancien collège. Le message de motion est bien reçu. Toutefois, un point apparaît comme très difficile à tenir c'est à dire les 6 mois de délais qui sont demandés dans cette motion. Il est difficile en 6 mois de connaître la finalité du projet de l'ancienne école et de monter un nouveau projet pour la circulation, d'autant plus qu'il est noté très clairement dans cette motion que les Municipalités précédentes avaient déjà eu ce « point noir » de la circulation à Féchy-Dessus puisqu'une zone 30 km/h a déjà été installée. La Municipalité actuelle est consciente de tous ces dangers qui sont répétés ici et de la particularité de la configuration du village. Mais le gros souci c'est le respect des 6 mois demandés.

**M. le Président** va dans un premier temps ouvrir la discussion puis passer la parole aux motionnaires

**Mme Christiane Aguet** comprend qu'il faille lier la rénovation de l'ancien collège à la circulation mais dans un premier temps on pourrait mettre un gendarme couché vissé dans le bitume.

**M. Marcus Rothenbuhler** signale qu'au niveau des délais ce n'est pas la mise en application qui est demandée mais d'étudier un projet à savoir ce qui est possible de faire (gendarme couché, des panneaux pour rendre attentif les automobilistes qu'il y a des enfants), on est dans une configuration de village ou la route passe juste devant les portes d'entrées, la technologie a évolué, il y a des voitures électriques qui ne font pas de bruit. Il pense que 6 mois c'est très long quand un risque existe. Ce risque il est encouru chaque semaine. Pour lui 6 mois c'est déjà trop long.

**M. Jean-Paul Gruaz** signale que comme il est mentionné dans cette motion que ces zones 30 km/h posent problèmes. Ceci a déjà été vécu aux abords du collège. Avait été demandé de rencontrer expressément le voyer de l'Etat pour en savoir davantage sur l'attribution de ces zones et lorsqu'ils ont entendu le voyer, ils se sont rendus compte qu'il y a un certain nombre de critères à remplir pour obtenir ces zones 30 km/h. En ce qui concerne le collège, la réponse a été quasiment négative sauf si on veut faire un recours qui a très peu de chance d'aboutir selon le voyer. Il ne connaît pas parfaitement le problème à Féchy-Dessus, mais il faut être attentif à ce problème, ne pas faire n'importe quoi sans que l'Etat s'immisce dans ces projets. Concernant l'aménagement des gendarmes couchés, pour des zones 30 km/h, il faut aussi créer des obstacles qui obligent les usagers à respecter la vitesse ce qui n'est pas le cas à Féchy-Dessus. Ce qui est encore plus négatif dans ces histoires, c'est qu'ils ont appris par le Canton que ces zones 30 km/h avaient tendance à proliférer et qu'en fait la plupart d'entre elles n'étaient pas agréées par les autorités compétentes. Si cette agrégation n'a pas été faite, il n'y a aucun contrôle de vitesse qui peut être fait dans ces zones.

**M. François Burnand** signale qu'il s'agit d'une réflexion à chaud étant donné qu'il est habitant de Féchy-Dessus, il sait que les voitures abordent le village de manière assez vive et trop rapide à l'entrée du village. Les panneaux 30 km/h sont à l'entrée du village mais les véhicules ralentissent bien plus tard. Les gendarmes couchés ne semblent pas vraiment ralentir les voitures, la preuve en est devant le collège, l'autre problème des gendarmes couchés c'est qu'ils font du bruit, les voitures ralentissent avant et ré accélèrent après. La deuxième remarque est plus profonde et va plus loin. Il avait demandé il y a quelques Conseils d'étudier le problème du fameux raccourci. Nous avons un raccourci pour nous mener à l'autoroute dont nous profitons tous mais qui est dans un état épouvantable car la route n'est pas faite pour ça. Donc on a un vrai sujet à terme de décision quant à savoir si notre confort de ce raccourci prime sur l'intérêt général qui est de respecter les routes agricoles. Au fond il se demande si il ne faudrait pas lier les 2 sujets et si il ne faudrait pas et là il sait qu'il va faire bondir tout le monde, c'est à dire d'interdire la circulation à Féchy-Dessus et de faire une zone riverains autorisés. Le problème de circulation n'est pas créé par Féchy-Dessus mais par Les Cassivettes qui descendent à Féchy. C'est un peu politiquement incorrect mais il se demande si à terme le village de Féchy-Dessus devrait être une zone limitée.

**M. la Président** passe maintenant la parole aux motionnaires :

**Mme Sylvie Bonnabry** signale que si la Municipalité a besoin de plus de temps, ils peuvent toujours discuter, maintenant ce qu'ils voulaient vraiment dire c'est de trouver une idée pour ralentir les gens mais pas pour ennuyer les vigneron ou les gens qui travaillent avec des remorques. Ce n'est pas le but. Ils sont juste en face du petit banc qui est posé vers l'arrêt du bus. Et lorsque les enfants entendent une voiture ils croient que c'est leur bus et ils se lèvent et vont au milieu de la route. Ils ont vraiment envie d'éviter l'accident. Ils savent que la Municipalité a déjà fait des études là-dessus mais il faut les remettre au goût du jour.

**M. le Président** demande si ils acceptent le délai demandé par la Municipalité.

**Mme Sylvie Bonnabry** signale que si c'est vraiment utile de lier les deux projets pourquoi pas mais il faut des propositions et après ils diront oui ou non.

**M. Bernard Genton** : comme en définitive c'est le Conseil qui va décider si oui ou non on entre en matière sur cette motion, on a maintenant un peu l'impression par rapport à tout ce qui a été entendu qu'il y aurait deux attitudes extrêmes, une attitude extrême qui serait de dire (personne n'a dit ceci c'est lui qui dit cela en exagérant) que de toute façon le Canton aurait le dernier mot et qu'il ne faut rien faire et l'autre serait de dire condamnons toute circulation dans Féchy-Dessus. Au milieu, il y a une demande et un souci légitime de parents qui sont nos concitoyens et sur le principe même de l'acceptation ou non de la motion, je rends une once très forte en faveur de l'acceptation de cette motion. Ensuite, ce que l'on fera et bien nous nous donnerons le temps de faire quelque chose de bien mais dans un premier temps sur le principe, juste de fond, acceptons cette motion. Ceci est sa position.

**Mme Carole Bettems, Syndique**, a bien entendu toutes les remarques. Elle est aussi maman, elle a des grands enfants qui ont été petits un jour, elle est sensible à ceci, ses collègues municipaux également. Pour reprendre point par point :

En effet, les gendarmes couchés ne font pas forcément ralentir, nous ralentissons sur le moment et on réaccélère ensuite, nous sommes tous conducteurs et nous savons tous comment l'on réagit et d'une autre manière, ils sont très bruyants. C'est-à-dire que le fait de ralentir, de passer la bosse et de réaccélérer, vous imaginez bien que souvent avec un conducteur énervé au volant ce que ça peut procurer comme nuisance sonore. D'autre part, **M. Gruaz** a très bien relevé les zones 30 km/h, le Voyer s'est très bien exprimé là dessus, les Services de l'Etat se rend compte que toutes ces zones qui ont fleuris un peu partout dans le canton ne sont pas partout la bonne solution. Ils n'auraient pas dû les légaliser à tout va. Maintenant, le Canton a revu sa façon de voir et tend vers d'autres solutions. Elle entend aussi **M. Genton** qui a exprimé deux positions extrêmes, il est bien évident que la Municipalité ne se pose dans aucune extrême, ni de rien faire car il y a un danger, ni dans l'autre extrême de barricader le village à la circulation. Il y a des commerces et elle ne pense pas que les clients vont aller se parquer à la boule pour venir chercher leurs cartons de vin. Nous sommes un village viticole, que certes il n'y a pas de commerce comme on peut le réfléchir de prime abord mais il y a quand même des vigneron qui vendent leurs bouteilles. Elle aimerait encore relever sur tout ce qui a été dit que la zone 30 km/h telle qu'elle est actuellement, il y a déjà des panneaux qui sont plantés dans le pots de fleurs qui devraient faire ralentir les gens, ce qui n'est pas le cas, ces panneaux sont complétés par une bande de pavés au sol, certes pas très marquée, mais elle devrait ou aurait du faire effet. La Municipalité est consciente de ce qui a été dit, consciente qu'il faut faire quelque chose, consciente que les motionnaires ont demandé un délai de 6 mois. Avec tout ce qui a été entendu, avec les Services qui ont été récemment rencontrés, ils se rendent compte que le délai de 6 mois n'est pas possible pour aborder un projet aussi difficile et surtout de faire quelque chose de censé à coût plus ou moins élevé comme cela a été demandé pour le trottoir. Donc, la Municipalité soumet l'idée non pas de motion mais d'un postulat, ce qui enlèverait ce délai de 6 mois et s'engage vivement et évidemment à plancher sur ce problème. Juste encore pour vous dire que **Mme Aguet** a dit que le projet de la rénovation de la route et du collège n'étaient pas liés, on ne peut pas tout à fait dire ça car comme Mme Bonnabry l'a relevé, si l'on a la possibilité, si les monuments historiques nous permettent de creuser un peu dessous et de faire quelques places de parc, tout le monde sera content à Féchy-Dessus et que ceci changera sensiblement la donne au niveau de la circulation. Alors, elle aimerait savoir si le postulat est accepté. Elle repasse la parole à **M. le Président**.

**M. Jean-Luc Kaesermann** revient sur ce que **M. Gruaz** a dit par rapport au collège, il ne faut pas oublier une chose, dans le Canton, il n'y a pas 10% des zones 30 km/h qui sont légales. Une zone 30 km/h pour être légale, on y met un radar et si il y a 70% des gens qui ne respectent pas le 30 km/h cette zone est enlevée. Donc la première chose à faire serait de mettre un radar en haut, non officiel car l'on ne peut pas pour savoir la quantité de personnes qui passent et peut-être le jour où l'on aura des gens qui respecteront le 30 km/h on enlèvera énormément de problèmes.

**Mme Carole Bettems, Syndique**, dans son laïus toute à l'heure elle a omis de répondre à **Mme Bonnabry** qui parlait des enfants qui attendaient le bus au bord de la route, la première mesure qui semble évidente c'est d'essayer de faire déplacer l'arrêt de bus ou il était auparavant, c'est-à-dire dans le préau de l'ancien collège. Les enfants y seraient plus en sécurité. Dans la séance Assagie qui aura lieu jeudi, le sujet sera abordé. Une autre information, non pas pour nous déculpabiliser mais nous

avons été informé il y a 2 semaines que des séances ont eu lieu sur les radars pédagogiques et la Municipalité au vue des coûts et des locations que nous avons fait durant toutes ces années de radars TCS que l'on déplace et bien la Municipalité a décidé d'en acquérir un, afin de pouvoir le déplacer dans la Commune, de le mettre sur des moments clés. L'idée de ce radar qui coûte un certain prix quand même, c'est de pouvoir aussi le louer aux villages voisins lorsqu'il n'est pas utilisé pour essayer de l'amortir.

**M. le Président** remercie **Mme la Syndique** et mentionne le fait qu'il s'agit de sa première motion et qu'il lit le règlement au fur et à mesure, il s'en excuse.

**M. le Président** demande aux motionnaires si ils sont d'accord de transformer leur motion en postulat ou non

**Mme Sylvie Bonnabry**, la motion avait été choisie pour qu'il y ait un délai, elle demande ce que veut dire le postulat, si cela prendra plus de temps.

**M. le Président** signale que sur la motion, la Municipalité doit déposer un préavis et que sur le postulat, elle doit déposer un projet.

**Mme Sylvie Bonnabry** : dans une année ?

**M. le Président** : dans l'année dès la dépose du postulat

**Mme Sylvie Bonnabry** : donc il y aurait une solution au problème dans l'année qui suit ?

**M. le Président** : la Municipalité viendra avec un projet durant l'année qui suit mais pas un préavis.

**M. Bernard Genton** si vous entrez en matière sur un délai doublé finalement est-ce qu'il serait possible de conserver la motion mais avec un amendement à la motion.

**M. le Président** signale qu'un amendement n'est pas possible sur une motion. Deuxièmement, la motion c'est un préavis qui serait déposer avec des coûts et des travaux à exécuter alors que le postulat c'est un projet qui n'aura pas encore de coûts mais qui serait prêt à être réalisé.

**M. Yvan Guillemin**, dans la motion proposée, est demandé à la Municipalité qu'elle donne un projet et non pas un préavis.

**M. le Président** lui signale que non, la motion est une dépose de préavis.

**M. Yvan Guillemin** signale que les motionnaires ont demandé divers projets et non pas un préavis donc ils devraient transformer leur motion en postulat.

**M Jean-Luc Kaesermann** revient sur ce qu'il a dit avant, premièrement et avant de faire quoique se soit, il pense que si on légalise la zone 30 km/h de Féchy-Dessus, on pourra se permettre de faire des contrôles à l'heure actuelle, cette zone n'est pas légale.

**Mme Carole Bettems**, Syndique, elle entend bien le fait de devoir légaliser cette zone, ce qui n'empêche pas quand même que le délai de 6 mois demandé ne pourra pas être respecté. La légaliser certes oui, mais cela prend du temps, ensuite faire les contrôles prend aussi du temps plus encore le retour des contrôles. D'où les craintes de la Municipalité sur le délai demandé pour cette motion. Elle ne veut pas arriver avec un projet très mal ficelé comme cela leur a été reproché pour le trottoir.

**M. le Président** remercie toute l'assemblée pour toutes les propositions afin de régler les problèmes de trafic à Féchy-Dessus mais maintenant c'est la prise en considération sous forme d'un postulat ou d'une motion. Il repasse la parole aux motionnaires.

**Mme Sylvie Bonnabry**, et si ils allongent à 9 mois, est-ce que cela est faisable ?

**Mme Carole Bettems** : pour avoir travaillé depuis quelques années avec les services de l'Etat, on n'arrive pas à vous dire si cela prendra 2, 3, 5 mois ou plus. Il y a déjà toute une période de vacances durant les 6 mois demandés. La Municipalité ne veut pas se cacher derrière le temps proposé pour ne pas travailler mais elle ne veut pas qu'on lui reproche comme pour le projet du trottoir d'arriver avec un dossier mal ficelé.

**Mme Sylvie Bonnabry** souhaite maintenir la motion mais avec un délai de 9 mois.

**M. le Président** passe la motion en vote avec un délai de 9 mois.

**M. le Président** signale que sur 47 votants il a 42 voix en retour, il propose le vote à bulletin secret si quelqu'un l'appuie, ce qui est le cas.

**M. Willy Kursner** aimerait que soit précisé ce qui doit être inscrit sur le bulletin de vote. Ce qui est fait par **M. le Président**.

M. le Président rappelle juste que selon l'art. 73.8 du règlement, les votes blancs et nuls n'entrent pas en matière pour la majorité. Donc bulletins délivrés 47, bulletins rentrés 47, blancs 6. La majorité est à 21+1 donc 22.

La demande de motion est acceptée par 27 voix, 14 refus.

## 5. Assermentations

Ràs.

## 6. Préavis no 1/2015 relatif à la modification du plan partiel d'affectation « En Saint-Pierre II »

**Mme Carole Bettems** demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. Laurent Devaud**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Jean-Luc Kaesermann** a été convoqué par l'ASETA il y a une semaine étant donné son métier, il pense que c'est une très bonne solution de faire quelque chose car dans moins de 5 ans, tout le monde sera obligé de le faire. Autant disposer d'un endroit qui sera adéquat pour le faire parce que maintenant il y a beaucoup de viticulteurs et d'agriculteurs à Féchy et nous n'avons plus le droit de rincer des filtres à l'eau potable. Donc si on a une occasion, il ne faut pas la rater.

Le préavis est passé au vote en deux parties.

Il est accepté à la majorité, 1 refus et 5 abstentions pour la levée d'opposition de Mme Madeline Fantini.

Le préavis est accepté à l'unanimité, 0 refus et 6 abstentions.

## 7. Communications de la Municipalité

**M. Andreas Meyer, Municipal :** L'association intercommunale pour l'eau qui est partagée entre Bougy-Villars, Perroy et Féchy révisé actuellement le règlement. L'idée est de faire une entente intercommunale pour le futur sur l'épuration. Dans ce contexte, est prévu une séance avec la COGEFIN et la commission ad hoc de chacune des 3 communes. Cette séance est prévue le jeudi 25 juin à 18 heures à la Maison Bodzérane de Bougy-Villars. Donc avis au bureau du Conseil de nommer une commission ad hoc avant le 25 juin.

**Mme Carole Bettems, Syndique** continue le long fleuve de la vie communale mais pas du côté des sous et de la comptabilité. Elle aimerait tout d'abord parler du vieux collège. La Municipalité a rencontré l'architecte nommé pour ce projet qui est M. Péclart de Rolle. Ceci pour bien connaître ce qui pourrait être fait ou pas fait au niveau de ce collège car avec les monuments historiques ceci est toujours délicat. Donc avant d'entamer des négociations on a jugé nécessaire de connaître les intentions sur ce bâtiment. Il en a découlé de ces séances de la part de M. Péclart un calendrier d'exécution qui va être transmis à la commission ad hoc et nous allons nous revoir pour parler de ce bâtiment.

Le Rionzier : le bâtiment a subi de nombreuses pannes de chauffage depuis 1,5 ans. Pannes que la Municipalité regrette. Parfois 3 ou 4 pannes par semaine en plein hiver. Ce qui est inconfortable pour les locataires d'abord puis pour les Municipaux et pour la Syndique qui a reçu les téléphones ainsi que pour le concierge qui est dans la salle et qu'elle remercie pour son engagement à toutes heures du jour et de la nuit. Evidemment, des séances avec les entreprises concernées ont eu lieu. La Municipalité a tenu ferme quant à ce chauffage à pellets par aspiration contrairement à celui du collège qui est par vis sans fin et qui fonctionne bien. Nous avons de nombreuses fois fait vider ce silo à pellets pour constater de nombreuses malfaçons. Tout ceci pour un budget de 0.- car toutes les entreprises prendront en charge les malfaçons et tous les frais de réclamation pour les charges de chauffage que nous avons eu.

**M. Marc Morandi, Municipal :** Suite à une enquête complémentaire que vous avez peut-être parcourue, voici les précisions suivantes :

Enquête complémentaire :

A l'issue de la première étape des travaux du Refuge qui pour mémoire englobaient :

- sa conception,
- sa construction
- son inauguration et
- sa mise en exploitation

Il reste maintenant deux autres étapes à engager et à terminer soit :

Les aménagements extérieurs qui consistent à la mise en œuvre des toilettes sèches selon le préavis initial; ce à quoi nous avons rajouté :

- un barbecue couvert et
- le baptême du nom du refuge.

Scrupuleusement mise à l'enquête publique, du 23.01.15 au 23.02.2015 pour ces aménagements extérieurs, cette enquête complémentaire a enregistré une opposition déposée dans les formes le 20 février. Et bien que tous les services de l'Etat actuellement consultés aient donné un préavis favorable, nous sommes encore dans l'attente du feu vert définitif donné par la CAMAC, ce qui ensuite permettra à la Commune d'Aubonne de traiter l'opposition.

Ceci retarde un peu la suite des travaux, mais sans gravité. Dès la fin du traitement administratif de ce dossier par la commune d'Aubonne, nous pourrons engager ces deux dernières étapes.

Pour information, les offres ont été collectées et seront soumises à la sagacité des représentants des trois Municipalités en avril prochain. Après validation par les trois Municipalités et si l'opposition est levée, le planning sera établi; nous pensons également faire intervenir une compagnie des hommes de l'ORPC de Morges, ceci en fonction de la planification de ces travaux.

Quant au nom du refuge, les Municipalités des trois communes se sont réunies en conciliabule et après avoir dépouillé l'urne restée scellée jusque là, elles ont pu découvrir toutes les propositions de noms déposées par les personnes présentes lors de l'inauguration du Refuge. Un nom a été retenu et fera l'objet d'une annonce particulière en première quinzaine de mai.

Pour mémoire, lors de l'inauguration du refuge, un concours a été ouvert à toutes les personnes présentes et dont la question était de savoir quel nom faudrait-il donner au refuge.

Inutile de vous dire que la créativité a été à l'honneur et, après une bonne discussion et une fondue, un nom, intégralement repris de son auteur, a été désigné à l'unanimité des trois Municipalités.

Comme déjà indiqué précédemment, ce nom sera annoncé lors d'une prochaine manifestation à laquelle sera convié l'heureux ou l'heureuse élu-e.

**Mme Carole Bettens, Syndique**, concernant le préavis du trottoir, plus particulièrement sur le rapport de la commission ad hoc, pour rappel, qui a siégé en compagnie du Voyer qui a donné de multiples explications, elle lit leur rapport qui est adressé à la Municipalité de Féchy et qui est daté du 7 mars 2015. La Municipalité a pris acte de ce rapport et va étudier les deux projets demandés et reviendra lors d'un prochain Conseil avec ses propositions et les soumettra.

Pour terminer cette vie communale sur une note festive, la Municipalité rappelle que la Commune de Féchy est jumelée avec la Commune d'Oberdiessbach depuis 30 ans, ceci devait être fêté l'année passée et la Commune d'Oberdiessbach sera cette année l'hôte d'honneur de la fête du raisin. A cette occasion, la Municipalité a trouvé souhaitable, joyeux, convivial d'offrir à la commune d'Oberdiessbach en preuve de cadeau pour ce jumelage, une réserve de bouteilles communales avec une étiquette spéciale pour cette occasion. Etiquette qui sera présentée lors du prochain Conseil. Une communication sera faite à tous les citoyens sur cette fête du jumelage qui aura lieu le 26 septembre, cependant, on vous rend attentif au fait d'être présents puisque les amis d'Oberdiessbach vont venir en grand nombre et plus on est de fous, plus on rit et plus la fête sera belle.

## 8. Propositions individuelles

**M. François Burnand** a remarqué que suite à des problèmes de vues qu'il a subi cet hiver que la rampe lumineuse qui mène au cimetière sur la route d'Etraz est une gêne visuelle et qu'à son avis présente un danger, c'est à dire que lorsqu'on arrive de la route d'Allaman et que l'on a passé le Martheray et que l'on veut traverser la route de l'Etraz pour monter à Féchy-Dessus, on trouve à sa gauche, dans l'alignement de la route, une série de plots lumineux qui sont extrêmement éblouissants et nous les voyons aussi à la descente dans le miroir. Il se demande dans quelle mesure, il ne faudrait pas étudier une possibilité, au moins de masquer par des réflecteurs, une bonne partie de ces loupiottes pour limiter l'éblouissement et améliorer la sécurité à ce carrefour qui est très circulé et circulant.

**Mme Christiane Aguet** signale que ces luminaires ont été tout simplement placés dans le mauvais sens, c'est pour ça qu'ils nous éblouissent.

**M. Willy Kursner** aimerait demandé à **Mme la Syndique** qu'elle nous dise le prix de ce fameux radar pédagogique et comme il a encore la parole, il trouve que c'est assez intéressant comme il a été placé à plusieurs endroits de voir comment les conducteurs ralentissent lorsqu'ils voient le chiffre dépasser la vitesse autorisée. Donc il signale que les caisses de la commune ne sont pas vides et que celle-ci pourrait peut-être en acheter deux qui seraient déplacés par les employés communaux, de manière à attirer l'attention des automobilistes que nous sommes tous.

**M. Jean-Pierre Moret, Municipal**, signale que le prix de ce radar est d'environ frs 7'000.-, ce radar pédagogique consiste en un smiley qui sera vert si l'on respecte le 30 km/h et rouge dans le cas contraire, il est également capable d'enregistrer les données de passage. Il n'est clairement pas aussi précis que le radar habituel du TCS que nous pouvons louer mais il donnera certainement et il espère d'excellents résultats au niveau des ralentissements. Personnellement, il a poussé pour en obtenir un, car notamment dans les petites routes qui vont dans les stations de ski Françaises, il y a beaucoup de petits villages et ils en ont beaucoup de ces radars et même lui se dit, ah zut il faut que je lève le pied. Il espère que se sera efficace sachant aussi que se radar est déplaçable pour éviter l'effet d'habitude.

**M. Willy Kursner** : au vue du coût de cet appareil, frs 7000.- et en attendant que l'on trouve des solutions à Féchy-Dessus pour garantir la sécurité de tous ces citoyens, il propose que la Municipalité en mette un à Féchy-Dessus et un en bas qui se déplace de temps à autre.

La Municipalité prend note.

## 9. Clôture de la séance

**M. le Président** remercie chacune et chacun pour leur attention durant ce Conseil

Le Chœur mixte se produira du 27 au 29 mars 2015

La société de tir signale qu'elle va faire son traditionnel tir amical avec la société d'Oberdiessbach le 18 avril 2015

La Jeunesse organise un tour de jeunesse du 05 au 07 juin 2015

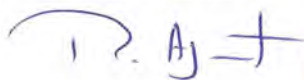
Les prochaines votations auront lieu le 14 juin 2015

Le prochain Conseil aura lieu le 23 juin 2015

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h43.

Pour le bureau

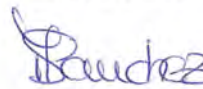
Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez